

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L.631-1 ;
- Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
- Vu le décret n° 2019-1125 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique
- Vu l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique ;
- Vu l'arrêté de la Présidente de Sorbonne Université du 14 décembre 2021 portant délégation de signature à M. Bruno RIOU doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université ;

ARRETE

Article 1 : Un jury est créé pour l'année universitaire 2021-2022 en charge de l'examen des demandes d'admission au sein du parcours de Licence d'Accès Santé (LAS) au titre de l'année 2022-2023.

Article 3 : **Mme Charlotte LUSSEY**, PU-PH, est désignée présidente du jury.

Article 2 : Le jury est composé des membres suivants :

Mme Sandrine ARAGON	Mme Marie-Thérèse FROISSART	M. Patrice PROGNON
Mme Judith ARONOWICZ	Mme Nathalie GALLOCHE	M. Olivier PROVOT
Mme Ariane BERDAL	M. Laurent GARDERET	Mme Sylvaine REB-GOMBEAUD
M. Alain CARRIÉ	Mme Joëlle GOUR	Mme Michèle RIVIERE
M. Christian CAVÉ	Mme Sophia HOUARI	Mme Priscille SAUVEGRAIN
Mme Claire COLONNA	Mme Juliane ISAAC	Mme Sylvia SOARES
Mme Marie-Céline DANIEL	M. Philippe KAROYAN	Mme Hélène VALLET
M. Marc DAVENNE	Mme Renata KOZYRAKI	Mme Isabelle VILLE
Mme Karine DEMUTH-LABOUZE	M. Jean-Marc LACORTE	M. Nicolas WEISS
Mme Pascale DIEHL PRADAT	M. Nathanaël LAPIDUS	Mme Yolaine ZAMORA

Les sous-jurys sont organisés comme suit :

	Sous-jury 1	Sous-jury 2	Sous-jury 3	Sous-jury 4
Faculté de médecine	Jean-Marc LACORTE	Nicolas WEISS	Laurent GARDERET	Hélène VALLET
Faculté des sciences et ingénierie	Philippe KAROYAN	Sylvia SOARES	Claire COLONNA	Marc DAVENNE
Faculté des lettres	Marie-Céline DANIEL	Sandrine ARAGON	Isabelle VILLE	Sylvaine REB-GOMBEAUD
Pharmacie	Christian CAVÉ	Patrice PROGNON	Karine DEMUTH-LABOUZE	Olivier PROVOT
Odontologie	Ariane BERDAL	Juliane ISAAC	Sophia HOUARI	Renata KOZYRAKI

Maïeutique	Priscille SAUVEGRAIN	Judith ARONOWICZ	Joëlle GOUR	Michèle RIVIERE
Kinésithérapie	Yolaine ZAMORA	Nathalie GALLOCHE	Pascale DIEHL PRADAT	Marie-Thérèse FROISSART

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de sa présidente.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris, le 16 mars 2022.

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université
Bruno RIOU

